

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 septembre 2015 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol., M. François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum., Mme Josiane Landry, cons. en gest. et cons. jur. serv. aff. corp. et comm. et M. Jean Bourassa, analyste, dir. serv. org. scol.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-150922-4350

Il est proposé par M. Denis Chabot

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2015.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-150922-4351

Mme Josée Bastien, vice-présidente, demande d'inscrire le sujet « Représentation du comité de parents au conseil des commissaires » au point 12.1. de l'ordre du jour;

Mme Johanne Beaulieu, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Plainte en déontologie à l'encontre d'un commissaire – Suivi » au point 12.2. de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
  - 5.1. Calendrier scolaire 2016-2017 de la formation générale des jeunes – Adoption pour consultation;
  - 5.2. Calendriers scolaires 2016-2017 de la formation générale adulte et professionnelle – Adoption pour consultation;
  - 5.3. Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – Adoption pour consultation;
  - 5.4. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements – Adoption pour consultation;
  - 5.5. Plan stratégique – Adoption;
6. Nomination de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (mécanique et électrique) pour le projet d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas – Adjudication de contrat;
7. Cession de servitude en faveur de Bell Canada sur le terrain de la Polyvalente Sainte-Thérèse – Adoption;
8. Cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur le terrain du Centre commun de formation professionnelle à Saint-Eustache – Adoption;
9. Composition du conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac – Adoption;
10. Avis et recommandations du protecteur de l'élève – Adoption; (*huis clos*)
11. Rémunération du conseil des commissaires pour 2015-2016 – Adoption;
12. Vacance à un poste de commissaire-parent – Information;
  - 12.1 Représentation du comité de parents au conseil des commissaires;
  - 12.2. Plainte en déontologie à l'encontre d'un commissaire – Suivi;
13. Gouvernance et démocratie scolaire;
- 14.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 2 juin 2015;
- 14.2. Projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 10 juin 2015;
16. Varia;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

## **Adopté**

### **CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION POUR CONSULTATION**

Résolution n° CC-150922-4352

*ATTENDU* que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

*ATTENDU* que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

*ATTENDU* la volonté du conseil des commissaires de consulter les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*D'ADOPTER*, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2016-2017 pour la formation générale des jeunes;

*DE DEMANDER* le retour des avis pour le 30 octobre 2015;

*DE VERSER* les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 812.

**Adopté**

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2016-2017 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – ADOPTION POUR CONSULTATION**

Résolution n° CC-150922-4353

*ATTENDU* que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

*ATTENDU* que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*D'ADOPTER*, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2016-2017 pour la formation générale adulte et professionnelle;

*DE DEMANDER* le retour des avis pour le 20 novembre 2015;

*DE VERSER* les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 813.

**Adopté**

**CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2016-2019 – ADOPTION POUR CONSULTATION**

Résolution n° CC-150922-4354

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

*ATTENDU* que des modifications doivent être envisagées pour les années 2016-2019 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

*ATTENDU* les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

*ATTENDU* les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

*D'ADOPTER* aux fins de consultation le projet du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019, incluant la démarche de consultation;

*DE TENIR* une audience publique le 3 novembre 2015;

*DE RECEVOIR* les avis par écrit jusqu'au 19 novembre 2015 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 8 décembre 2015, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 814.

#### **Adopté**

#### **PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – ADOPTION POUR CONSULTATION**

Résolution n° CC-150922-4355

*ATTENDU* que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA et des syndicats;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* aux fins de consultation le projet de révision de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

*DE RECEVOIR* les avis par écrit jusqu'au 19 novembre 2015 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 8 décembre 2015, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 815.

#### **Adopté**

#### **PLAN STRATÉGIQUE 2016-2018**

Résolution n° CC-150922-4356

*ATTENDU* la fin du *Plan stratégique 2011-2016* de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) au 30 juin 2016;

*ATTENDU* que le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) est arrivé à échéance;

*ATTENDU* que le MEESR n'a pas encore adopté un nouveau plan stratégique;

*ATTENDU* l'obligation de tenir compte du plan stratégique du MEESR pour l'élaboration du plan stratégique de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que nous n'avons pas d'information de la part du MEESR quant à la suite de la convention de partenariat;

*ATTENDU* qu'un projet de loi devrait être déposé à l'automne 2015 et pourrait remettre en question la gouvernance des commissions scolaires;

*ATTENDU* l'augmentation des taux de réussite et de persévérance des élèves de la CSSMI au cours des dernières années;

*ATTENDU* le haut niveau d'efficacité de la CSSMI tel que présenté dans *l'Avis technique sur l'évaluation économique de l'efficacité budgétaire des commissions scolaires* présenté par Guy Lacroix et Gino Santarossa au gouvernement du Québec;

*ATTENDU* l'étude des plus récents plans stratégiques d'autres commissions scolaires au Québec qui présentent des orientations stratégiques semblables à celles de la CSSMI;

*ATTENDU* que les trois orientations du *Plan stratégique 2011-2016* et leurs constituants demeurent pertinents et d'actualité;

*ATTENDU* que les trois orientations du *Plan stratégique 2011-2016* et leurs constituants répondent encore à la réalité et aux besoins de la CSSMI;

*ATTENDU* que plusieurs chantiers de travail du *Plan stratégique 2011-2016* bénéficieraient d'une poursuite dans un prochain plan stratégique;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE PROLONGER* le *Plan stratégique 2011-2016* pour une période de deux (2) ans.

## **Adopté**

### **NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE) POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MARIE-SOLEIL-TOUGAS** Résolution n° CC-150922-4357

*ATTENDU* l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 juin 2015, de réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Marie-Soleil-Tougas;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (mécanique et électrique) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

*ATTENDU* la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

*ATTENDU* le comité de sélection formé par la Commission scolaire pour l'évaluation qualitative de firmes professionnelles (rés. n° CC-150825-4341);

*ATTENDU* les appels d'offres publics n°s 190AO1536 (en architecture) et 190AO1537 (en ingénierie mécanique et électrique);

*ATTENDU* les propositions reçues;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

*DE RETENIR* les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas :

- En architecture : Grenon, Viau, Bastien, Gosselin Architecte
- En ingénierie (mécanique et électrique) : Beaudoin Hurens

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

**Adopté**

**CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA SUR LE TERRAIN DE LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE**

Résolution n° CC-150922-4358

*ATTENDU* la demande d'acquisition de servitude de Bell Canada sur une partie du lot 3 008 131 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Chabot

*D'ACCEPTER* la demande d'acquisition de servitude en faveur de Bell Canada sur une partie du lot 3 008 131 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de la Polyvalente Sainte-Thérèse), le tout tel que décrit au plan de AGIR Consultants inc. daté du 13 août 2015, en contrepartie d'une indemnité financière sous forme de don à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

*DE VERSER* ladite servitude au répertoire des présentes sous la cote 816.

**Adopté**

Mme Diane Cyr quitte son siège à 19 h 50.

**CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR LE TERRAIN DU CENTRE COMMUN DE FORMATION PROFESSIONNELLE À SAINT-EUSTACHE - ADOPTION**

Résolution n° CC-150922-4359

*ATTENDU* la demande d'acquisition de servitude d'Hydro-Québec sur une partie du lot 5 590 517 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

*ATTENDU* que la servitude demandée croise une entrée charretière planifiée;

*ATTENDU* l'engagement reçu de la part d'Hydro-Québec de ne pas nuire à l'implantation planifiée;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'ACCEPTER* la demande d'acquisition de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur une partie du lot 5 590 517 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (terrain du futur Centre commun de formation professionnelle à Saint-Eustache), le tout tel que décrit à la description technique préparée par M. Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, sous sa minute 14 618 et sous condition de ne pas nuire à l'implantation planifiée du nouveau centre;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

*DE VERSER* ladite servitude au répertoire des présentes sous la cote 817.

**Adopté**

#### **COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC**

Résolution n° CC-150922-4360

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la résolution n° CC-991027-481 du conseil des commissaires;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée par la direction de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac auprès des parents et des membres du personnel;

*ATTENDU* les avis favorables des parents et des membres du personnel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac :

- Dix (10) membres, dont cinq (5) parents, deux (2) enseignants, un (1) membre du personnel de soutien, un (1) membre du personnel professionnel non enseignant et un (1) membre du personnel affecté au service de garde.

**Adopté**

Mme Diane Cyr occupe son siège à 19 h 55.

#### **RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR 2015-2016**

Résolution n° CC-150922-4361

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maximaux déterminés par le gouvernement;

ATTENDU l'adoption de la structure de rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015 (rés. n° CC-141111-4168) conformément au décret 707-2014;

ATTENDU le décret 571-2015 du 30 juin 2015 du gouvernement du Québec 2015 concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU que le décret 571-2015 remplace le décret 707-2014 et qu'il génère une nouvelle masse salariale;

ATTENDU la désignation par le comité de parents de quatre commissaires-parents;

ATTENDU qu'à la suite des élections scolaires, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est maintenant formé d'une présidence élue au suffrage universel, de onze commissaires élus et de quatre commissaires-parents;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016 :

FONCTIONS	NOMBRE	MONTANT ANNUEL	MONTANT TOTAL
<b>Conseil des commissaires :</b>			
- membres;	16	5 722 \$	91 552 \$
- présidence;	1	1 \$/élève	38 446 \$
- vice-présidence;	1	3 820 \$	3 820 \$
<b>Comité exécutif :</b>			
- membres;	9	2 914 \$	26 226 \$
- présidence;	1	3 816 \$	3 816 \$
- vice-présidence;	1	1 167 \$	1 167 \$
<b>Commissions d'étude :</b>			
- membres;	16	1 167 \$	18 672 \$
- présidence;	2	1 167 \$	2 334 \$
<b>CCT :</b>			
- membres et <i>substitut</i> <sup>(*)</sup> ;	2	1 167 \$	2 334 \$
- présidence;	1	1 167 \$	1 167 \$
<b>Comité d'étude des demandes de révision</b> - membres et <i>substituts</i> <sup>(*)</sup>	Variable	(*)	7 225 \$
<b>Comité de sélection des gestionnaires :</b> - membres et <i>substituts</i> <sup>(*)</sup>			
<b>Comité pour la sélection d'une œuvre d'art</b> - membres et <i>substituts</i> <sup>(2)</sup>			
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>196 759 \$</b>

(\*) Rémunération par jetons de présence : 120 \$ / bloc de 4 heures de présence.  
Somme résiduelle disponible pour 2015-2016 : 7 225 \$

Étant entendu que la rémunération des membres du comité d'étude des demandes de révision, des membres du comité de sélection des gestionnaires, des membres du comité pour la sélection d'une œuvre d'art ainsi que des substituts qui siègent en lieu et place des commissaires désignés par le conseil des commissaires, est déterminée sur la base de jetons de présence;

Étant entendu que les jetons de présence serviront à rémunérer :

- les commissaires membres présents au comité d'étude des demandes de révision;
- les commissaires membres au comité de sélection des gestionnaires;
- les commissaires membres d'un comité pour la sélection d'une œuvre d'art;
- les commissaires substituts qui siègent en lieu et place des commissaires désignés par le conseil des commissaires;

Étant entendu que le reliquat du montant non distribué est réparti en parts égales entre les seize commissaires à la fin de l'année scolaire;

Étant également entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidente ou du président de la Commission scolaire est celui correspondant au nombre d'équivalent temps plein de l'effectif scolaire de l'année précédente multiplié par 1 \$;

*DE VERSER* cette rémunération aux deux semaines.

## **Adopté**

### **VACANCE À UN POSTE DE COMMISSAIRE-PARENT**

Conformément aux articles 192 et 198 de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général, M<sup>e</sup> Jonathan Desjardins Mallette, informe les membres du conseil des commissaires de la démission du commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement primaire, Mme Corinne Payne, laquelle prend effet le 8 septembre 2015. Sa lettre de démission est versée au répertoire des présentes sous la cote 818. Il indique qu'une correspondance a été transmise au Comité de parents leur indiquant que conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, il revient au Comité de parents d'élire un commissaire-parent parmi leurs membres représentants des écoles qui dispensent l'enseignement primaire, et ce, pour la durée non écoulée du mandat de madame Payne.

### **GOVERNANCE ET DÉMOCRATIE SCOLAIRE**

Résolution n<sup>o</sup> CC-150922-4362

*ATTENDU* la remise en question de la structure des commissions scolaires au Québec et les enjeux qui en découlent;

*ATTENDU* que les changements anticipés sont importants et pourraient remettre en question la gestion efficiente des commissions scolaires au Québec;

*ATTENDU* que le gouvernement mettra de l'avant une proposition sans jamais avoir consulté sérieusement l'ensemble du réseau scolaire, notamment les commissions scolaires efficientes dont fait partie la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

*ATTENDU* que le gouvernement s'apprête à abolir la structure publique la plus efficiente parmi les organismes gouvernementaux avec un taux moyen de gestion de 4,2 % pour l'ensemble des commissions scolaires, lequel est de 3,7 % pour la CSSMI;

*ATTENDU* que la démocratie scolaire au Québec serait ainsi appelée à disparaître;

*ATTENDU* qu'aucune condition gagnante n'a été mise en place pour augmenter la participation des électeurs lors des plus récentes élections scolaires tenues en novembre 2014;

*ATTENDU* l'expérience des autres provinces qui tiennent simultanément des élections scolaires-municipales depuis plusieurs années avec succès;

*ATTENDU* l'importance d'un gouvernement local et imputable, lequel connaît et comprend les besoins de sa clientèle et de la population qu'il représente;

*ATTENDU* la confiance de la population qui peut voter pour ses représentants connus et publics;

*ATTENDU* que les commissaires élus lors des élections scolaires ont fait le choix de s'impliquer pour l'éducation et ont fait de l'école publique une priorité pour l'ensemble de la population;

*ATTENDU* que la démocratie scolaire coûte 0,16 % du budget total des commissions scolaires, ce qui représente 0,12 % à la CSSMI en 2014-2015;

*ATTENDU* la hauteur des coupes budgétaires qui s'élèvent à 44 M\$ uniquement pour la CSSMI et qui touchent maintenant les services directs aux élèves;

*ATTENDU* le niveau de réussite des élèves de la CSSMI avec un taux de 11,2 % d'élèves sortants sans diplôme ni qualification et son niveau d'efficacité reconnu de l'ordre de 95 %;

*ATTENDU* les initiatives publiques de plus en plus nombreuses qui visent à sensibiliser le gouvernement à l'importance de l'éducation au Québec;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE DÉNONCER* la remise en question de la démocratie scolaire et d'un gouvernement local imputable;

*DE DEMANDER* au gouvernement de profiter de l'expérience des autres provinces canadiennes au regard des élections scolaires afin de mettre en place de véritables conditions gagnantes pour la démocratie scolaire, notamment par la tenue simultanée des élections scolaires-municipales;

*DE DEMANDER* au gouvernement de faire de la réussite et de la persévérance des élèves du Québec une priorité en offrant des conditions gagnantes aux commissions scolaires, à leurs employés et aux parents;

*DE DEMANDER* au gouvernement de reconnaître les résultats des trois rapports des experts qui font état du haut niveau d'efficacité d'une majorité de commissions scolaires, dont la CSSMI qui se retrouve au 5<sup>e</sup> rang et au 1<sup>er</sup> rang des commissions scolaires de plus de 30 000 élèves;

*DE DEMANDER* que la CSSMI soit entendue et reconnue pour son haut niveau d'efficacité et pour le niveau de réussite de ses élèves afin d'influencer les décisions à venir;

*DE DEMANDER* au gouvernement que les élus en place, qui ont développé une expertise, puissent terminer leur mandat en continuant de jouer un rôle important pour l'éducation, et ce, par respect pour la démocratie exprimée;

*DE TRANSMETTRE* cette résolution au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la ministre responsable de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés et maires du territoire de la CSSMI.

**Adopté**

### **HUIS CLOS**

#### **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-150922-4363

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h 5.

### **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-150922-4364

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 20 h 10.

### **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-150922-4365

*ATTENDU* le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1516-01);

*ATTENDU* le respect de la procédure prévue audit Règlement;

*ATTENDU* l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE RECEVOIR* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le déplacement de groupes du préscolaire 5 ans de la zone de desserte de l'école Horizon-Soleil vers l'école du Mai conformément au Cadre d'organisation scolaire 2015-2018 – Débordement de la clientèle de l'école Horizon-Soleil (rés. n° CC-141209-4196);

*DE PRENDRE ACTE* de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

*DE MAINTENIR* la décision de déplacer les groupes d'élèves du préscolaire 5 ans de la zone de desserte de l'école Horizon-soleil vers l'école du Mai conformément au Cadre d'organisation scolaire 2015-2018 – Débordement de la clientèle de l'école Horizon-Soleil (rés. n° CC-141209-4196);

*DE VERSER* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 819.

**Adopté**

**HUIS CLOS  
REPRÉSENTATION DU COMITÉ DE PARENTS AU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES ET PLAINTÉ EN DÉONTOLOGIE À L'ENCONTRE D'UN  
COMMISSAIRE – SUIVI**

Résolution n° CC-150922-4366

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h 30.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-150922-4367

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 21 h 5.

**REPRÉSENTATION DU COMITÉ DE PARENTS AU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES**

Résolution n° CC-150922-4368

*ATTENDU* le *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* (Code) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), lequel prévoit que les commissaires doivent notamment agir avec prudence, diligence et loyauté dans l'intérêt de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que le Code prévoit également que les commissaires doivent faire preuve de respect dans leurs relations avec les autres membres du conseil des commissaires;

*ATTENDU* l'article « Des élus scolaires inquiets » publié dans *La Revue* de Terrebonne le mardi 18 août 2015;

*ATTENDU* la publication de commentaires par Mme Danielle Boissonneault, commissaire-parent représentant les parents des écoles d'enseignement secondaire de la CSSMI, sur le site Internet de *La Revue* de Terrebonne le 20 août 2015;

*ATTENDU* la publication de deux autres commentaires par Mme Danielle Boissonneault sur le même site Internet le 25 août 2015;

*ATTENDU* que ces commentaires expriment le souhait que les commissions scolaires soient abolies;

*ATTENDU* que ces commentaires affirment que les élus prennent des décisions dans le but d'obtenir un avantage personnel;

*ATTENDU* que ces commentaires sont à l'effet que les décisions du conseil des commissaires sont prises dans l'intérêt de la CSSMI et non dans l'intérêt des élèves;

*ATTENDU* que ces commentaires portent atteinte à l'intégrité et à la réputation de tous les commissaires, tant élus que représentants du Comité de parents, ainsi que de l'ensemble de la CSSMI;

*ATTENDU* que les commentaires de Mme Danielle Boissonneault ont brisé le lien de confiance nécessaire à l'exercice des fonctions de commissaire-parent au sein du conseil des commissaires;

*ATTENDU* que cette situation a fait l'objet de discussion lors de la séance du conseil des commissaires du 25 août 2015;

*ATTENDU* qu'il est impératif que le Comité de parents soit interpellé officiellement relativement aux prises de position de Mme Danielle Boissonneault;

*ATTENDU* l'importance de la représentation des commissaires-parents au sein du conseil des commissaires;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'INTERPELER* le Comité de parents relativement aux commentaires formulés par Mme Danielle Boissonneault, commissaire-parent représentant les parents des écoles d'enseignement secondaire, sur le site Internet de *La Revue* de Terrebonne les 20 et 25 août 2015;

*DE DÉNONCER* les propos de Mme Danielle Boissonneault, commissaire-parent, parus sur le site Internet de *La Revue* de Terrebonne les 20 et 25 août 2015;

*DE DEMANDER* au Comité de parents de revoir la pertinence de la nomination de Mme Danielle Boissonneault à titre de commissaire-parent représentant les parents des écoles d'enseignement secondaire, et ce, à la lumière de ses commentaires et de l'importance du rôle de commissaire-parent au sein de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*DE TRANSMETTRE* une copie de la présente résolution au Comité de parents.

POUR (9) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Antonio Ciarciaglino, Sandra East, Paule Fortier, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges.

CONTRE (2) : Danielle Laramée et Lola St-Pierre.

ABSTENTION (1) : Denis Chabot.

**Adopté**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-150922-4369

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 21 h 10.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général